

**COMPTE-RENDU
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 26 AVRIL 2018**

LE VINGT SIX AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT à 17 h 00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date de convocation : **20 avril 2018**

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusés :

Michel BUISSON, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX

DELIBERATIONS		VOTE
2018.04.037.B	Passerelle du pôle d'échanges multimodal - Mission de coordination sécurité et protection de la santé : avenant n° 1	Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, adopte la délibération proposée
2018.04.038.B	Accord-cadre relatif à l'installation et l'entretien de systèmes de vidéoprotection - Constitution d'un groupement de commandes	Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, adopte la délibération proposée
2018.04.039.B	Accord cadre travaux ponctuels sur les espaces verts - Constitution d'un groupement de commandes entre GrandAngoulême, le SMAPE et la ville d'Angoulême	Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, adopte la délibération proposée
2018.04.040.B	CPER article 19.1 : demande de subvention Technoparc (tranche 2)	Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, adopte la délibération proposée
2018.04.041.B	Pôle artistique Epiphyte : demande de subvention auprès du département de la Charente	Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, adopte la délibération proposée